

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARGENTEUIL  
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 7 mai 2025 à 19 h 00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Julie Léveillé, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

madame la conseillère Cassandra Lescarbeau.

Monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

## **Ouverture de la séance**

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

## **Période de questions portant sur l'ordre du jour**

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2025-05-099

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025 À 19 H 00**

## **OUVERTURE DE LA SESSION**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2025
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
  - 4.1 États financiers se terminant le 30 avril 2025
  - 4.2 Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
  - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

- 7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Adoption du règlement numéro RU.02.2011.17 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 68-33-24 de la MRC d'Argenteuil et de modifier certaines dispositions relatives à l'architecture des bâtiments
- 8.2 Avis de motion concernant le règlement numéro 2025-01 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 237 117 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse
- 8.3 Dépôt du projet de règlement numéro 2025-01 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 237 117 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse
- 8.4 Demande de dérogation mineure: DM-2025-03 pour la propriété située sur le lot 3 205 832 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta
- 8.5 Dossier PIIA-2025-13: Modification au projet de lotissement sur le lot 5 173 919 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond et de la route 329
- 8.6 Dossier PIIA-2025-14: Construction d'une habitation sur le lot 5 887 585 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Versants
- 8.7 Dossier PIIA-2025-15: Construction d'une habitation sur le lot 6 630 697 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles
- 8.8 Dossier PIIA-2025-16: Construction d'une habitation sur le lot 4 962 108 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades
- 8.9 Dossier PIIA-2025-17: Construction d'une habitation sur le lot 6 670 909 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Riddell
- 8.10 Dossier PIIA-2025-18: Construction d'une habitation sur le lot 6 671 014 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Gilles
- 8.11 Dossier PIIA-2025-19: Construction d'une habitation sur le lot 5 886 812 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de la Sucrierie
- 8.12 Dossier PIIA-2025-20 : Construction d'un garage non attenant sur le lot 5 886 812 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de la Sucrierie
- 8.13 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels: 9534-2093 Québec inc.
- 8.14 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels: André Gauvreau
- 8.15 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées
- 8.16 Adjudication du contrat de gré à gré relatif à l'installation d'une thermopompe à la caserne
- 8.17 Adjudication du contrat de gré à gré relatif à des travaux de drainage et de scellement de fissures pour la patinoire du parc Hammond-Rodgers
- 8.18 Adjudication du contrat relatif à la demande de prix G202503-04 pour la fourniture de pierre concassée pour les chemins municipaux en 2025
- 8.19 Adjudication du contrat relatif à la demande de prix G202503-04-01 pour le transport de pierre concassée pour les chemins municipaux en 2025

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

- 8.20 Adjudication du contrat relatif à la demande de prix numéro G202503-05 pour le lignage de chemins municipaux
- 8.21 Adjudication du contrat relatif à la demande de prix G202504-06 pour des travaux d'abattage d'arbres sur la propriété De Volpi-Groome
- 8.22 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres public TP202504-07 pour l'acquisition d'une rétrocaveuse
- 8.23 Acquisition du lot 3 812 079 du cadastre du Québec
- 8.24 Acquisition du lot projeté 6 670 911 du cadastre du Québec
- 8.25 Radiation de taxes et intérêts prescrits des propriétés destinées à la vente pour non-paiement de taxes de la MRC d'Argenteuil en 2025
- 8.26 Démission de monsieur Yvan-Gabriel Labelle à titre de journalier saisonnier
- 8.27 Appui à la Municipalité de Morin-Heights - approbation d'un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils
- 8.28 Appui à la Fédération québécoise des Municipalités - camp de jour
- 8.29 Demande de soutien financier pour l'exploitation provisoire des réseaux d'aqueducs privés de l'entreprise Aqua-Gestion
- 8.30 SUJET: suivi Aqueduc du lac Paul
- 8.31 SUJET: Certification Municipalité Éco-connectée
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

**ADOPTÉE.**

## **2. Adoption des procès-verbaux**

2025-05-100

### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2025**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2025 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER et D'ADOPTER**, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2025.

**ADOPTÉE.**

2025-05-101

## **3. Approbation des comptes**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois d'avril 2025.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'avril 2025 totalisant **156 670,76 \$**, et d'en autoriser les paiements.

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

**D'APPROUVER** les paiements des dépenses incompressibles du mois d'avril 2025.

**ADOPTÉE.**

## **4. États financiers**

### **4.1 États financiers se terminant le 30 avril 2025**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 30 avril 2025.

### **4.2 Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024**

En conformité avec l'article 176 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Gabriel Therrien, après que soit dûment paru un avis public à cet effet le 17 avril 2025, dépose le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 pour la Municipalité de Mille-Isles et le rapport du vérificateur, tels que préparés par le cabinet de comptable Gariépy Bussière CPA Inc.

## **5. Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois d'avril 2025 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

Une correspondance est lue par le maire.

*« Au nom de l'Association du lac Tamaracouta ainsi que de Les Partenaires du lac Tamaracouta et de ses environs, nous adressons trois questions au Conseil Municipal de Mille-Isles, en vue de la séance qui aura lieu mercredi le 7 mai 2025:*

*Question 1:*

*Nous vous avons transmis, en décembre dernier, une copie de la pétition parlementaire fédérale signée par plus de 80 citoyennes et citoyens, demandant une action concertée de tous les niveaux de gouvernement pour assurer la préservation à perpétuité de la Réserve scoute Tamaracouta et le rétablissement de l'accès public, en particulier pour les jeunes. La pétition n'a pas pu être présentée au parlement en raison de la prorogation mais nous ferons un suivi pour qu'elle soit présentée lorsque la Chambre reprendra ses travaux.*

*La municipalité de Mille-Isles a-t-elle depuis entrepris des actions concertées avec ses vis-à-vis au provincial et au fédéral ou avec d'autres partenaires ?*

*Question 2:*

*Nous savons que, la municipalité de Mille-Isles a déployé des efforts pour la création d'une aire conservation, et nous vous en sommes très reconnaissants. Par ailleurs, nous avons pris bonne note de l'engagement du gouvernement libéral de créer dix nouveaux parcs nationaux, ce qui représente une occasion stratégique pour inclure la Réserve scoute Tamaracouta dans un cadre de conservation à long terme.*

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

*Nous avons écrit au nouveau député de Pays-d'en-Haut, Tim Watchorn, pour le sensibiliser à nos revendications, lui faire part de nos inquiétudes et solliciter une rencontre dans les plus brefs délais. Dès le lendemain, à 9h, nous avons eu l'agréable surprise de recevoir un appel de monsieur Watchorn lors duquel nous avons fait valoir nos points de vue. Monsieur Watchorn s'est dit prêt à participer à une rencontre avec la députée d'Argenteuil, madame Agnès Grondin et avec le maire de la municipalité de Mille-Isles, monsieur Howard Sauvé.*

*Allez-vous entreprendre des démarches afin que TSR devienne un parc national ? Seriez-vous prêt à participer à une rencontre avec monsieur Watchorn et madame Grondin ?*

*Question 3:*

*Suite à notre demande d'adopter une résolution pour mettre en œuvre le droit de préemption de la municipalité de Mille-Isles, vous nous avez, en janvier dernier, répondu ceci: Avec nos ressources financières actuelles, principalement issues de la taxation foncière, ce type de décision engendrerait une pression fiscale excessive pour nos contribuables.*

*Nous souhaitons clarifier le point suivant: acheter la réserve scout n'est pas ce qui est demandé à ce stade-ci. La prise de la résolution n'engage pas la municipalité à acquérir la propriété, seulement à se donner l'option de le faire.*

*De plus, de par le mécanisme de notification du règlement, les Scouts se verraient dans l'obligation de divulguer une vente éventuelle, ce qui améliorerait la transparence dans ce dossier.*

*Au mieux, ceci donnerait 60 jours à la municipalité pour voir si des engagements philanthropiques permettent d'acheter le camp et un autre 60 jours pour avoir les fonds si un achat semble possible. C'est seulement à ce stade-ci qu'un règlement d'emprunt serait nécessaire, et peut-être seulement en dernier recours.*

*L'adoption de la résolution ne nuirait pas à un acheteur qui a les mêmes objectifs que la municipalité, mais dissuaderait ceux dont les objectifs ne seraient pas compatibles - ce qui est en soit stratégique.*

*De plus, le 60 jours de délais qu'amènerait la résolution permettrait aux acteurs du milieu de se mobiliser pour trouver les fonds nécessaires pour appuyer la municipalité dans un achat, une fois le prix recherché connu.*

*Seule la prise de la résolution donnant ouverture à l'obligation de notification peut forcer la publication de la vente anticipée avant sa conclusion.*

*Nous réitérons notre demande: La municipalité de Mille-Isles accepte-t-elle de re-considérer sa décision à ce sujet et mettre en œuvre son droit de préemption? ».*

À ces questions, le maire Howard Sauvé répond :

« Question 1 :

*La municipalité précise qu'il y a environ deux ou trois ans, des démarches ont été entreprises avec la MRC et la députée Agnès Grondin afin d'évaluer la possibilité d'établir un parc provincial. Cette avenue a été écartée, mais la création d'un parc régional a été évoquée. C'est dans ce cadre que la municipalité a soumis une offre d'acquisition lors de l'appel de projets lancé par les Scouts. Cette offre n'a pas été retenue par les Scouts.*

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

*Il est important de mentionner que la municipalité est liée par une entente de confidentialité, l'empêchant de divulguer tout détail sur l'offre déposée ou sur d'éventuelles informations reçues depuis. Cette clause ne peut être levée qu'avec le consentement des Scouts ou d'un acheteur potentiel qui déciderait de se manifester publiquement. À ce jour, aucune de ces conditions n'a été remplie.*

*La vision du conseil municipal concernant l'avenir de la Réserve demeure toutefois inchangée :*

- Le flanc nord doit impérativement rester une aire protégée à perpétuité ;*
- Le camp principal doit être préservé, notamment par la citation comme secteur patrimonial ;*
- Les terrains situés au sud du chemin Tamaracouta doivent également être protégés.*

*Actuellement, peu de structures subsistent sur le site, la Longhouse ayant été détruite par un incendie il y a deux ans. Le secteur situé à la fin de la zone patrimoniale, jusqu'au chemin Roux, présente plusieurs contraintes réglementaires (marges, milieux humides, etc.) limitant le développement, même si le zonage est récréo-touristique.*

*La municipalité aurait souhaité avoir accès au secteur Jackson Dodds afin de compléter un projet de sentiers pédestres. Si une entente pouvait être conclue avec un futur acheteur pour permettre l'usage des sentiers existants, une intégration avec ceux du parc DiVolpi-Groome pourrait être envisagée, menant à la création d'un parc exemplaire. Toutefois, ce scénario demeure hypothétique à ce stade.*

*Question 2 :*

*Je vous confirme que la Municipalité est disposée à s'impliquer activement si les conditions permettent d'envisager sérieusement la création d'un parc national. J'entends discuter avec Mme Grondin et M. Watchorn pour initier les démarches en ce sens.*

*Question 3 :*

*Vous soulignez avec justesse que l'adoption d'une résolution visant à activer le droit de préemption ne constitue pas en soi une obligation d'achat, mais bien une mesure permettant à la municipalité de se positionner en cas de vente. Toutefois, même sans engagement immédiat, une telle démarche implique que la Municipalité se dote des ressources nécessaires pour réagir dans les délais prescrits, tant sur les plans administratifs que financiers.*

*Le mécanisme légal prévoit effectivement un préavis de 60 jours pour exercer le droit de préemption, mais ce court délai exige que les analyses, consultations, évaluations et mécanismes de financement soient en place en amont. Il s'agit d'un travail important pour une organisation municipale de petite taille, et cela suppose un niveau de préparation que nous ne jugeons pas réaliste dans les circonstances actuelles.*

*La municipalité ne peut pas utiliser un pouvoir sans réel intention, dans le seul but de mettre des bâtons dans les roues de la vente. Par ailleurs, bien que la résolution ne nuirait pas à un acheteur dont les intentions sont compatibles avec celles de la communauté, elle pourrait néanmoins être perçue comme un frein à toute transaction, ce qui pourrait complexifier les discussions en cours ou à venir.*

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

*Cela dit, nous entendons votre volonté d'agir de manière proactive et stratégique. C'est pourquoi nous nous engageons à réévaluer ce dossier dans un esprit d'ouverture, en considérant l'évolution du contexte, les ressources disponibles et l'intérêt public.*

*Nous réaffirmons également que la Municipalité continue de suivre ce dossier avec sérieux et vigilance, et demeure ouverte à toute solution réaliste qui pourrait émerger, notamment avec la participation de partenaires philanthropiques ou institutionnels.*

## **6. Compte-rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

### Communication (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau) :

L'itinéraire de la course cycliste « Tour de l'avenir 2025 » a été modifié en raison de l'état du chemin de Mille-Isles, jugé trop détérioré entre le bureau municipal et la route 329. Le parcours empruntera finalement le chemin de Mille-Isles, le chemin Black et le chemin Tamaracouta. Au plaisir de vous y retrouver en grand nombre!

### Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

Un point est à l'ordre du jour de ce soir concernant un contrat pour des travaux de réparation et d'amélioration de la patinoire du parc Hammond-Rodgers. Ces travaux sont réalisés dans le cadre du projet d'aménagement d'une surface multisport sur la patinoire, qui comprendra notamment des terrains de pickeball. Ce projet est rendu possible grâce à une subvention de 106 429 \$ accordée par le ministère de l'Éducation.

### Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Un point est à l'ordre du jour de ce soir pour adjuger le contrat d'acquisition d'une rétrocaveuse – une première étape importante pour accroître l'autonomie du Service des travaux publics, tout en réduisant la dépendance aux entrepreneurs privés et à la location de machinerie.

*An item on tonight's agenda concerns awarding the contract for the purchase of a backhoe loader—an important first step toward increasing the autonomy of the Public Works Department, while reducing reliance on private contractors and equipment rentals.*

### Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Avec l'arrivée de l'été vient également la période de surveillance accrue des feux de forêt. La SOPFEU met à jour plusieurs fois par jour une carte interactive en ligne indiquant le niveau de risque d'incendie ainsi que les restrictions en vigueur dans la région.

### Urbanisme (madame la conseillère Diane Bélair)

Le rapport du service d'urbanisme pour le mois de mars 2025, qui sera déposé ce soir, reflète un début d'année 2025 exceptionnel : la valeur des travaux autorisés atteint 4,9 millions de dollars, comparativement à 1,3 million pour la même période l'an dernier.

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

Alors que l'année s'annonce chargée, nous entrons également dans la période la plus occupée de l'année pour le Service d'urbanisme et de l'environnement. Des délais plus longs sont donc à prévoir pour le traitement des demandes de permis et les réponses aux demandes d'information. Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension.

## Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

Un point est à l'ordre du jour de ce soir concernant l'octroi d'un contrat pour des travaux sylvicoles sur la propriété De Volpi-Groome. Cette intervention, qui vise à abattre les arbres dangereux, constitue la première étape dans l'aménagement de sentiers sécuritaires pour le futur parc de conservation.

Nous sommes également fiers de souligner que ce contrat sera confié à une entreprise de Mille-Isles.

Pour rappel, ce projet bénéficie de deux importantes subventions : 200 000 \$ du ministère de l'Éducation et 60 000 \$ provenant du programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels, géré par la Fondation de la faune du Québec.

## Maire :

Bonsoir,

Au cours des dernières semaines, notre municipalité, comme plusieurs autres au Québec, a été confrontée à l'abandon soudain d'un réseau d'aqueduc privé par son exploitant. Le ministère de l'Environnement, déjà au fait de la situation, a émis un avis d'ébullition préventif et imposé aux municipalités concernées la prise en charge temporaire de ces infrastructures. Si cette mesure s'explique par la nécessité de protéger la santé publique, elle soulève d'importantes questions logistiques et financières.

Depuis la dernière séance du conseil, nous avons déjà dû octroyer des travaux de réparation sur le réseau, incluant des fuites majeures, avec des coûts importants à la clé. Nous poursuivons nos efforts afin d'assurer un accès continu à une eau potable sécuritaire pour les résidents concernés. La reddition de comptes complète sera faite en temps opportun – lorsque la brume provinciale se sera dissipée...

Les discussions avec les ministères responsables ont mis en lumière un fonctionnement en silos : l'Environnement se charge de la qualité de l'eau, pendant que les Affaires municipales gèrent les infrastructures. Résultat : l'absence d'un mécanisme clair pour gérer une crise comme celle-ci. Ajoutons que ces réseaux ont été autorisés sans réserve financière exigée, et que leur état réel demeure inconnu.

Il faudra rapidement procéder à un audit technique, identifier les pistes de solution — qu'il s'agisse d'un raccordement à un réseau public existant ou d'un remplacement par des puits —, et obtenir l'appui financier nécessaire du gouvernement provincial. Ce dernier doit reconnaître sa part de responsabilité et accompagner les municipalités avec des moyens concrets.

Notre priorité demeure la sécurité et l'équité pour nos citoyens. Aucune solution ne doit imposer un fardeau financier démesuré aux familles touchées, et chaque réseau devra être traité selon ses particularités.

*Good evening,*

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

*In recent weeks, our municipality—like several others across Quebec—has been faced with the sudden abandonment of a private water network by its operator. The Ministry of Environment, already aware of the situation, issued a precautionary boil water advisory and mandated affected municipalities to temporarily assume responsibility for these infrastructures. While this measure is understandable from a public health standpoint, it raises serious logistical and financial questions.*

*Since the last council meeting, we have already authorized emergency repairs on the network, including major leaks, incurring significant costs. We are continuing to take action to ensure the delivery of safe drinking water to residents connected to this private network. A full financial report will be provided at a later stage—once the provincial fog lifts...*

*Discussions with the responsible ministries have revealed a siloed approach: Environment is in charge of water quality, while Municipal Affairs oversees infrastructure. This results in a lack of clear mechanisms to manage emergencies like this. Furthermore, these networks were authorized without requiring financial reserves, and their true condition remains unknown.*

*A technical audit must be conducted without delay, followed by tailored solutions—whether through integration into a public network or conversion to private or shared wells—and financial support from the provincial government. The province must acknowledge its share of responsibility and provide municipalities with meaningful support.*

*Our priority remains the safety and fairness for our citizens. No solution should place an excessive financial burden on the affected families, and each network must be addressed based on its unique situation.*

**7. Dépôt de rapports**

**7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis pour le mois de mars 2025.

**7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois d'avril 2025.

**7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de mars 2025.

**8. Affaires diverses**

**8.1 Adoption du règlement numéro RU.02.2011.17 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011, tel que déjà amendé, afin**

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

***d'assurer la concordance au règlement numéro 68-33-24 de la MRC d'Argenteuil et de modifier certaines dispositions relatives à l'architecture des bâtiments***

**Considérant** qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné par monsieur le conseiller Yvon Arnold et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 avril 2025 ;

**Considérant** qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

**Considérant** que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet de règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**Considérant** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

**Considérant** que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le règlement numéro RU.02.2011.17 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 68-33-24 de la MRC d'Argenteuil et de modifier certaines dispositions relatives à l'architecture des bâtiments.

**ADOPTÉE.**

**8.2 *Avis de motion concernant le règlement numéro 2025-01 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 237 117 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse***

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Dawn Charles, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 237 117 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse.

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2025-05-103

**8.3 *Dépôt du projet de règlement numéro 2025-01 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 237 117 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse***

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné séance tenante ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

**Considérant** qu'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

**Considérant** que cet investissement a pour objectif de renforcer l'autonomie du Service des travaux publics tout en diminuant notre dépendance envers les entrepreneurs privés et la location de machinerie ;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 1061 du Code municipal du Québec, le présent règlement d'emprunt est soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et des personnes habiles à voter.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE DÉPOSER** le projet de règlement numéro 2025-01 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 237 117 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse.

**ADOPTÉE.**

2025-05-104

**8.4** ***Demande de dérogation mineure : DM-2025-03 pour la propriété située sur le lot 3 205 832 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta***

**Considérant** que la demande vise à augmenter la marge avant maximale à 167,74 mètres pour la construction d'une habitation sur le lot 3 205 832 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta ;

**Considérant** que la grille de spécifications de la zone Ru-4 prescrit une marge avant maximale de 150 mètres pour une habitation ;

**Considérant** que tous les documents requis en vertu du Règlement RU.09.2012 sur les dérogations mineures ont été déposés ;

**Considérant** que la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme ;

**Considérant** que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur ;

**Considérant** que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

**Considérant** que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique et de santé publique ;

**Considérant** que la demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général ;

**Considérant** que la demande a un caractère mineur ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 17 avril 2025 ;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2025-03 pour la propriété située sur le lot 3 205 832 du cadastre du Québec, afin d'augmenter la marge avant maximale du bâtiment principal à 167,74 mètres, représentant une dérogation de 17,74 mètres à la marge avant maximale de 150 mètres prescrite à la grille des spécifications de la zone Ru-4 du Règlement de zonage RU.02.2011, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

2025-05-105

**8.5** ***Dossier PIIA-2025-13: Modification au projet de lotissement sur le lot 5 173 919 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond et de la route 329***

**Considérant** que le projet vise la modification au projet de lotissement sur le lot 5 173 919 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond et de la route 329 ;

**Considérant** que le projet original a été approuvé par la résolution 2024-09-173 ;

**Considérant** que la modification au projet est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** la modification au projet de lotissement sur le lot 5 173 919 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-13.

**ADOPTÉE.**

2025-05-106

**8.6** ***Dossier PIIA-2025-14: Construction d'une habitation sur le lot 5 887 585 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Versants***

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation avec un logement intergénérationnel sur le lot 5 887 585 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Versants;

**Considérant** que le projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation avec logement intergénérationnel sur le lot 5 887 585 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-14.

**ADOPTÉE.**

2025-05-107

**8.7** ***Dossier PIIA-2025-15: Construction d'une habitation sur le lot 6 630 697 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles***

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation avec logement intergénérationnel sur le lot 6 630 697 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles ;

**Considérant** que le projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la présence de milieux humides et hydriques à proximité de la zone des travaux ;

**Considérant** la volonté du conseil municipal de s'assurer de la conformité des travaux ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation avec logement intergénérationnel sur le lot 6 630 697 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-15, en imposant la condition suivante :

- Qu'une garantie financière de 9 450 \$ soit exigée pour assurer que l'exécution des travaux soit réalisée conformément aux plans approuvés.

**ADOPTÉE.**

2025-05-108

**8.8** ***Dossier PIIA-2025-16: Construction d'une habitation sur le lot 4 962 108 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades***

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation avec un logement intergénérationnel sur le lot 4 692 108 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades ;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

**Considérant** que le projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation avec logement intergénérationnel sur le lot 4 962 108 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-16.

**ADOPTÉE.**

2025-05-109

**8.9** ***Dossier PIIA-2025-17: Construction d'une habitation sur le lot 6 670 909 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Riddell***

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation avec un logement intergénérationnel sur le lot 6 670 909 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Riddell ;

**Considérant** que le projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation avec logement intergénérationnel sur le lot 6 670 909 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-17.

**ADOPTÉE.**

2025-05-110

**8.10** ***Dossier PIIA-2025-18: Construction d'une habitation sur le lot 6 671 014 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Gilles***

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation avec un logement intergénérationnel sur le lot 6 671 014 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Gilles ;

**Considérant** que le projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation avec logement intergénérationnel sur le lot 6 671 014 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-18.

**ADOPTÉE.**

2025-05-111

**8.11** ***Dossier PIIA-2025-19: Construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 5 886 812 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de la Sucrierie***

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 5 886 812 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de la Sucrierie;

**Considérant** que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 5 886 812 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-19.

**ADOPTÉE.**

2025-05-112

**8.12** ***Dossier PIIA-2025-20: Construction d'un garage non attenant sur le lot 5 886 812, en bordure du chemin de la Sucrierie***

**Considérant** que le projet vise la construction d'un garage non attenant sur le lot 5 886 812, en bordure du chemin de la Sucrierie ;

**Considérant** que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'un garage non attenant sur le lot 5 886 812, conformément au dossier PIIA-2025-20.

**ADOPTÉE.**

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

2025-05-113

**8.13 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : 9534-2093 Québec inc.**

**Considérant** que le demandeur, Guillaume Marcoux, pour et au nom de l'entreprise 9534-2093 Québec inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 675 286 à 6 675 295 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Marie-Michèle Parent, arpenteure-géomètre, sous la minute 4 404, en date du 3 avril 2025 ;

**Considérant** que ce projet d'opération cadastrale vise l'augmentation du nombre de lots ;

**Considérant** que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

**Considérant** que le projet vise le lot 5 173 919 du cadastre du Québec, représentant une superficie totale de 315 277,80 mètres carrés et une valeur au rôle d'évaluation de 166 800 \$ ;

**Considérant** que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

**Considérant** qu'une cession fait à l'occasion d'une opération cadastrale antérieure porte un crédit de 6,02 % au bénéfice du demandeur ;

**Considérant** que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 7 236,12 \$ ou à une superficie de 12 548,06 mètres carrés.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de Guillaume Marcoux, pour et au nom de l'entreprise 9534-2093 Québec inc. et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 7 236,12 \$.

**QUE** cette contribution de 7 236,12 \$ soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

**ADOPTÉE.**

2025-05-114

**8.14 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : André Gauvreau**

**Considérant** que le demandeur, André Gauvreau, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 670 909 à 6 670 911 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Alioune Badara-Ngom, arpenteur-géomètre, sous la minute 8 941, en date du 29 janvier 2025 ;

**Considérant** que ce projet d'opération cadastrale vise l'augmentation du nombre de lots ;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

**Considérant** que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

**Considérant** que le projet vise le lot 6 646 272 du cadastre du Québec, représentant une superficie totale de 117 120,90 mètres carrés et une valeur au rôle d'évaluation de 85 300 \$ ;

**Considérant** que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

**Considérant** qu'un versement fait à l'occasion d'une opération cadastrale antérieure porte un crédit de 8 530,00 \$ au bénéfice du demandeur ;

**Considérant** que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 767,70 \$ ou à une superficie de 1 054,09 mètres carrés.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels d'André Gauvreau et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 767,60 \$.

**QUE** cette contribution de 767,60 \$ soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

**ADOPTÉE.**

2025-05-115

**8.15 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées**

**Considérant** que le demandeur est propriétaire du lot 3 206 067 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Cambria ;

**Considérant** que le projet de lotissement a été approuvé par la résolution du conseil municipal numéro 2025-02-028 ;

**Considérant** que le projet vise la création d'un lot résidentiel, d'un chemin privé et d'un lot résiduel, tel qu'illustré au plan préparé par Sylvain Hétu, arpenteur-géomètre, en date du 7 janvier 2025 ;

**Considérant** que tous les documents exigés en vertu du Règlement 2013-02 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et du Règlement 2015-05 concernant la construction des chemins publics et privés ont été déposés et rencontrent les exigences de la Municipalité en matière de conception de chemins privés ;

**Considérant** que la signature d'une entente relative à la réalisation de travaux municipaux ne soustrait pas le Promoteur d'obtenir tous les permis et autorisations requises pour l'exécution des travaux.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** et **D'ADOPTER** l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées pour la construction d'un chemin sur le lot projeté 6 640 083 du cadastre du Québec.

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE.**

2025-05-116

**8.16** *Adjudication du contrat de gré à gré relatif à l'installation d'une thermopompe à la caserne*

**Considérant** que la Municipalité a procédé à une demande de prix écrite relative à l'installation d'une thermopompe à la caserne auprès de trois (3) entrepreneurs ;

**Considérant** que les tris entrepreneurs ont déposé une soumission ;

**Considérant** la soumission numéro CD02042025-66 de l'entreprise Grand'Maison, au montant de 5 403,83 \$ ;

**Considérant** la recommandation de monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Grand'Maison le contrat relatif à l'installation d'une thermopompe à la casene au montant de 5 403,83 \$, taxes incluses, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle ;

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution à l'adjudicataire confirmant l'octroi du contrat.

**ADOPTÉE.**

2025-05-117

**8.17** *Adjudication du contrat de gré à gré relatif à des travaux de drainage et de scellement de fissures pour la patinoire du parc Hammond-Rodgers*

**Considérant** que la Municipalité a procédé à une demande de prix écrite relative à des travaux de drainage et de scellement de fissures pour la patinoire du parc Hammond-Rodgers auprès de trois (3) entrepreneurs ;

**Considérant** qu'un seul entrepreneur a déposé une soumission ;

**Considérant** le résultat de la soumission :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Le Groupe Giroux (9397-0549 Québec inc.)	24 994,99 \$

**Considérant** la recommandation de monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé  
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Le Groupe Giroux (9397-0549 Québec inc.) le contrat relatif à des travaux de drainage et de scellement de fissures pour la patinoire du parc Hammond-Rodgers au montant de 24 994,99 \$, taxes incluses, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle ;

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution à l'adjudicataire confirmant l'octroi du contrat.

**ADOPTÉE.**

2025-05-118

**8.18** *Adjudication du contrat relatif à la demande de prix G202503-04 pour la fourniture de pierre concassée pour les chemins municipaux en 2025*

**Considérant** que divers travaux sur les chemins municipaux de Mille-Isles nécessiteront de la pierre concassée au cours de l'année 2025 ;

**Considérant** que la Municipalité a procédé à une demande de prix écrite relative à la fourniture de pierre concassée pour des chemins municipaux auprès de trois (3) fournisseurs ;

**Considérant** les résultats suivants :

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Uniroc Construction Inc.	39 881,95 \$
David Riddell Excavation/Transport	46 171,08 \$

**Considérant** la recommandation de monsieur Karl Péguy Saint-Fort, directeur général adjoint, qui a effectué l'analyse de la conformité des soumissions ;

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de contracter avec le même fournisseur pour la fourniture et le transport de pierre concassée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles  
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport le contrat relatif à la fourniture de pierre concassée pour les chemins municipaux en 2025, au montant de 46 171,08 \$, taxes incluses, comme décrit au devis G202503-04 et en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle ;

**DE TRANSMETTRE** à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

**ADOPTÉE.**

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

2025-05-119

**8.19** *Adjudication du contrat relatif à la demande de prix G202503-04-01 pour le transport de pierre concassée pour les chemins municipaux en 2025*

**Considérant** que divers travaux sur les chemins municipaux de Mille-Isles nécessiteront de la pierre concassée au cours de l'année 2025 ;

**Considérant** que la Municipalité a procédé à une demande de prix écrite auprès de trois (3) entrepreneurs ;

**Considérant** qu'un (1) seul entrepreneur a déposé une soumission conforme ;

**Considérant** la soumission de David Riddell Excavation/Transport, dont le tarif tonne-kilomètre est de 2,11 \$ à 15,64 \$ ;

**Considérant** la recommandation de monsieur Karl Péguy Saint-Fort, directeur général adjoint.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport le contrat relatif au transport de pierre concassée pour les chemins municipaux en 2025, jusqu'à un montant maximal de 74 999,99 \$, taxes incluses, comme décrit au devis G202503-04-01, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

**DE TRANSMETTRE** à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

**ADOPTÉE.**

2025-05-120

**8.20** *Adjudication du contrat relatif à la demande de prix numéro G202503-05 pour le lignage de chemins municipaux*

**Considérant** que le lignage de plusieurs chemins municipaux sera requis au cours de l'année 2025 ;

**Considérant** que la Municipalité a procédé à une demande de prix relatif au lignage de chemins municipaux auprès de quatre (4) entrepreneurs ;

**Considérant** qu'un (1) entrepreneur a déposé une soumission conforme ;

**Considérant** le résultat des soumissions dont l'ouverture a eu lieu le 3 avril 2025, à 13h00 :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes en sus)
Lignes Maska	11 030,25 \$

**Considérant** la recommandation de monsieur Karl Péguy Saint-Fort, directeur général adjoint.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Lignes Maska le contrat pour le lignage de chemins municipaux pour l'années 2025, au montant de 11 030,25 \$,

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

taxes en sus, comme décrit au devis G202503-05 et en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

**DE TRANSMETTRE** à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

**ADOPTÉE.**

2025-05-121

**8.21** *Adjudication du contrat relatif à la demande de prix G202504-06 pour des travaux d'abattage d'arbres sur la propriété De Volpi-Groome*

**Considérant** que des travaux d'abattage d'arbres sont requis sur la propriété De Volpi-Groome pour permettre l'aménagement de sentiers sécuritaires ;

**Considérant** que la Municipalité a procédé à une demande de prix écrite auprès de trois (3) entrepreneurs ;

**Considérant** qu'un (1) entrepreneur a déposé une soumission conforme ;

**Considérant** le résultat des soumissions :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Maitre Castor Inc.	28 168,88 \$

**Considérant** la recommandation de monsieur Karl Péguy Saint-Fort, directeur général adjoint.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Maître Castor Inc. le contrat relatif à la demande de prix G202504-06 pour des travaux d'abattage d'arbres sur la propriété De Volpi-Groome, au montant de 28 168,88 \$, taxes incluses, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle ;

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution à l'adjudicataire confirmant l'octroi du contrat.

**ADOPTÉE.**

2025-05-122

**8.22** *Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres public TP202504-07 pour l'acquisition d'une rétrocaveuse*

**Considérant** l'appel d'offres public publié sur le site officiel SEAO et dans l'édition numérique de l'hebdomadaire *Le Régional* le 9 avril 2025 pour l'acquisition d'une rétrocaveuse, tel que requis par la loi ;

**Considérant** les soumissions reçues dont l'ouverture a eu lieu le 30 avril 2025 à 10 h 00 ;

**Considérant** les résultats suivants :

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Brandt Tractor Ltd.	236 066,67 \$
Longus Équipement Inc.	238 471,95 \$

**Considérant** que l'acquisition de la rétrocaveuse est conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**Considérant** la recommandation de monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Brandt Tractor Ltd. le contrat d'acquisition d'une rétrocaveuse, comme décrit au devis d'appel d'offres TP202504-07, incluant les deux (2) addendas, au montant de 236 066,67, taxes incluses, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

**DE TRANSMETTRE** à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

**ADOPTÉE.**

2025-05-123

**8.23 Acquisition du lot 3 812 079 du cadastre du Québec**

**Considérant** que monsieur Daniel Thiboutot et madame Taline Ebruchumian sont propriétaires du lot 3 812 079 du cadastre du Québec ;

**Considérant** l'offre d'achat de 1,00 \$, acceptée par les propriétaires ;

**Considérant** que la moitié des honoraires professionnels du notaire seront à la charge de la Municipalité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET **RÉSOLU** : à l'unanimité des conseillers (5)

**D'APPROUVER** l'acquisition du lot 3 812 079 du cadastre du Québec au montant de 1,00 \$.

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents requis afin de procéder à l'acquisition du lot 3 812 079 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉE.**

2025-05-124

**8.24 Acquisition du lot projeté 6 670 911 du cadastre du Québec**

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles souhaite acquérir le lot projeté 6 670 911 du cadastre du Québec dans le cadre du projet de réfection du chemin Riddell ;

**Considérant** que les travaux de réfection nécessitent une emprise de chemin de 15 mètres de largeur et que la Municipalité souhaite acquérir

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

une largeur supplémentaire d'environ 3,50 mètres sur l'ensemble du tracé du chemin ;

**Considérant** que monsieur André Gauvreau est propriétaire du lot projeté 6 670 911 du cadastre du Québec ;

**Considérant** l'offre d'achat de 5 615,57 \$, acceptée par le propriétaire ;

**Considérant** que les honoraires professionnels du notaire seront à la charge de la Municipalité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** : à l'unanimité des conseillers (5)

**D'APPROUVER** l'acquisition du lot projeté 6 670 911 du cadastre du Québec au montant de 5 615,57 \$.

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents requis afin de procéder à l'acquisition du lot projeté 6 670 911 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉE.**

2025-05-125

**8.25** ***Radiation de taxes et intérêts prescrits des propriétés destinées à la vente pour non-paiement de taxes de la MRC d'Argenteuil en 2025***

**Considérant** que quatre propriétés de Mille-Isles seront vendues lors de la vente pour non-paiement de taxes de la MRC d'Argenteuil qui aura lieu le 8 mai 2025 ;

**Considérant** que les sommes dues des intérêts et taxes municipales antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sont prescrites pour les propriétés ciblées par la vente portant les matricules 4875-52-7618, 4674-19-2956, 4377-14-1686 et 5673-82-4016 ;

**Considérant** que les sommes prescrites de ces comptes de taxes municipales n'ont pas été radiées ;

**Considérant** que la Municipalité désire radier les taxes prescrites de ces propriétés.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Béclair

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la radiation des intérêts et des taxes antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2022 des propriétés portant les matricules 4875-52-7618, 4674-19-2956, 4377-14-1686 et 5673-82-4016.

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à procéder à la radiation des taxes prescrites de ces propriétés.

**ADOPTÉE.**

2025-05-126

**8.26** ***Démission de monsieur Yvan-Gabriel Labelle à titre de journalier saisonnier***

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

**Considérant** la lettre de démission de monsieur Yvan-Gabriel Labelle occupant la fonction de journalier saisonnier déposée au directeur général et greffier-trésorier le 7 mai 2025 ;

**Considérant** que ce poste est nécessaire au bon fonctionnement de la Municipalité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE RECEVOIR** la démission de monsieur Yvan-Gabriel Labelle.

**DE REMERCIER** chaleureusement monsieur Labelle pour ses services au sein de notre organisation et de lui souhaiter la meilleure des chances et un franc succès dans ses nouveaux projets.

**D’AFFICHER** le poste de journalier saisonnier aux endroits prévus à cet effet.

**ADOPTÉE.**

2025-05-127

**8.27** *Appui à la Municipalité de Morin-Heights - approbation d'un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils*

**Considérant** que la Municipalité de Morin-Heights a transmis une demande d'appui à la direction générale de la Municipalité de Mille-Isles dans le cadre du processus d'approbation d'un règlement sur la circulation des camions et des véhicules outils ;

**Considérant** que le ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec a requis l'appui des municipalités voisines de la Municipalité de Morin-Heights avant de procéder à l'approbation du projet de cette dernière ;

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles n'a aucune objection à formuler quant au projet.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D’APPUYER** la Municipalité de Morin-Heights quant au Règlement 760-2024 modifiant le règlement 370-2003 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils afin d'ajouter toutes les rues et chemins débouchant dans une zone de circulation restreinte.

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution à la Municipalité de Morin-Heights.

**ADOPTÉE.**

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

2025-05-128

## **8.28 Appui à la Fédération québécoise des Municipalités - camp de jour**

**Considérant** que la municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

**Considérant** que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

**Considérant** que malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

**Considérant** que ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne ;

**Considérant** que les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents ;

**Considérant** tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

**Considérant** également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoins particuliers physiques ou psychologiques sont en nette croissance d'année en année ;

**Considérant** l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

**Considérant** la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**QUE** la Municipalité de Mille-Isles soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest et au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville.

**ADOPTÉE.**

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

2025-05-129

**8.29 Demande de soutien financier pour l'exploitation provisoire des réseaux d'aqueducs privés de l'entreprise Aqua-Gestion**

**Considérant** que le 31 mars 2025, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charrette, a signifié à la Municipalité de Mille-Isles une ordonnance d'exploitation provisoire du réseau d'aqueduc privé de l'entreprise Aqua-Gestion ;

**Considérant** que les réseaux d'Aqua-Gestion sont dans un état de délabrement avancé, ne respectent pas les normes en vigueur et accusent un déficit d'entretien majeur ;

**Considérant** que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a autorisé la construction de ces réseaux et est responsable de veiller au respect des devoirs des exploitants privés ;

**Considérant** que la prise en charge temporaire de ces infrastructures par les municipalités entraînera des dépenses considérables ;

**Considérant** que le recours aux programmes d'aide financière habituels, tels que le PRIMEAU ou la TECQ, n'est pas une option acceptable, car ces programmes sont essentiels au maintien des infrastructures municipales existantes ;

**Considérant** que cette situation exceptionnelle nécessite une intervention spécifique et adaptée de la part des instances gouvernementales concernées.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :**

**DE DEMANDER** que des fonds soient attribués aux municipalités visées par des ordonnances d'exploitation provisoire, et ce, en dehors des programmes de financement habituels.

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charette.

**ADOPTÉE.**

**9. Période de questions**

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse [questions@mille-isles.ca](mailto:questions@mille-isles.ca) ou par la page Facebook de la Municipalité.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

2025-05-130

**10. Levée de la séance**

À **20 h 01**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Gabriel Therrien  
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé  
Maire et  
président d'assemblée

Gabriel Therrien  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé  
Maire et président d'assemblée